

**CINQUIEME REUNION DU COMITE DE DIRECTION
BAMAKO : 11 au 13 OCTOBRE 1999**

La cinquième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT s'est tenue du lundi 11 au mercredi 13 octobre 1999, à Bamako, au Mali.

Etaient présents :

- les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo ;
- un représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- un représentant de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- deux représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- un représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- un représentant du Ministère français des Affaires Etrangères ;
- une des deux personnalités cooptées membres du Comité de Direction.

Ont également participé aux travaux, en tant qu'observateurs, des représentants de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et d'EUROSTAT.

Etait absent le représentant de la Banque Centrale des Comores.

Le secrétariat de la réunion était assuré par la Direction Générale d'AFRISTAT.

La liste des participants figure en annexe 1.

Point 1 : Ouverture de la réunion

La réunion a débuté par l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Monsieur GUESSAN BI, Directeur de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire et de Monsieur GUERENGA, Expert national de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques de Centrafrique, récemment décédés.

Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, a ensuite souhaité la bienvenue aux participants, puis Madame ZOURE Fadimata MAIGA, Chef de Cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration de la République du Mali, a ouvert la réunion (voir le discours en annexe 2).

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

Le Comité de direction a adopté l'ordre du jour de sa réunion (voir annexe 3) et, après amendement, son calendrier de travail.

Point 3 : Rapport d'activités de la Direction Générale

Le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT a présenté d'une part le rapport d'activités pour la période allant de septembre 1998 à août 1999 et d'autre part les activités réalisées en septembre et les perspectives d'octobre à décembre 1999.

Le Comité de direction a ensuite fait le point sur l'état d'avancement des procédures de ratification et sur le versement des contributions au Fonds AFRISTAT.

Le Comité a noté que :

- huit Etats membres et la France se sont acquittés de la totalité de leur contribution,
- trois Etats se sont acquittés d'une partie de leur contribution,
- cinq Etats n'ont encore rien versé.

Les discussions ont ensuite principalement porté sur la définition de priorités dans les activités d'AFRISTAT.

Le Comité a approuvé le rapport d'activités et a félicité la Direction Générale pour le travail accompli depuis la quatrième réunion du Comité tenue en novembre 1998.

Il a fait sienne la recommandation du Conseil scientifique concernant l'amélioration de la présentation du rapport d'activités notamment par l'utilisation d'indicateurs de performances et a souhaité un renforcement des activités dans les domaines des statistiques agricoles et des statistiques socio-démographiques.

Point 4 : Examen des travaux d'harmonisation en cours

Sous-Point 4.1. : Nomenclatures d'activités et de produits

La Direction Générale a fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'harmonisation des nomenclatures pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Un projet de nomenclature unique d'activités basée sur la CITI Rév.3 et un projet de nomenclature de produits articulée sur celle des activités ainsi qu'un projet de notes explicatives ont été mis au point par un groupe de travail, animé par AFRISTAT et constitué d'experts des Etats membres, des banques centrales et des unions économiques et monétaires sous-régionales. Le groupe de travail a bénéficié de l'expertise d'EUROSTAT et de l'INSEE.

Le Comité de direction a apprécié les travaux réalisés. Il souhaite que ces travaux soient finalisés aussi rapidement que possible, afin que le Conseil des Ministres puisse adopter le règlement portant sur les nomenclatures d'activités et de produits lors de sa session de septembre/octobre 2000.

Le Comité a fait sienne la recommandation du Conseil scientifique qui prévoit la mise en place d'un Comité de gestion de ces nomenclatures.

Sous-Point 4.2. : Elaboration des comptes nationaux

La Direction Générale a fait le point sur l'état d'avancement des travaux d'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux.

Les travaux méthodologiques conduits par un groupe de travail, animé par AFRISTAT et constitué d'experts des Etats membres, des banques centrales et des unions économiques et monétaires sous-régionales, ont couvert les principaux problèmes spécifiques des économies de ces Etats. Ils ont été

menés dans le respect des concepts et définitions du SCN93 et ont abouti à un projet de document méthodologique.

Le Comité demande à la Direction Générale d'informer les Institutions de Bretton Woods des travaux en cours et de les sensibiliser aux conséquences que les nouvelles estimations des agrégats macroéconomiques pourraient avoir sur l'appréciation des politiques économiques des Etats membres.

Point 5 : Programme statistique minimum commun

Le Comité de direction a entendu un exposé du Directeur Général d'AFRISTAT sur la finalisation du PROSMIC et la mobilisation des financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Il a noté les difficultés rencontrées dans l'obtention de financements régionaux pour une exécution simultanée du Programme dans l'ensemble des seize Etats membres.

Concernant la finalisation du Programme

Le Comité insiste sur la pertinence du PROSMIC en tant que cadre approprié pour le renforcement des capacités statistiques des Etats membres, conformément aux objectifs du Traité portant création d'AFRISTAT. Il rappelle que l'objectif principal du PROSMIC est de doter les Etats membres de capacités de production durable, d'analyse et de diffusion statistiques dans les domaines prioritaires retenus. Par ailleurs, la fourniture de données statistiques fiables et harmonisées, répondant aux besoins des décideurs nationaux, des unions économiques et monétaires sous-régionales et des bailleurs de fonds repose sur l'amélioration de la qualité des statistiques élaborées par les INS et les autres composantes des Systèmes Statistiques Nationaux (SSN).

Le Comité approuve la recommandation du Conseil scientifique qui consiste à finaliser la rédaction du programme sous la forme d'un document-cadre intégrant les volets « agriculture » et « suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté » et à le soumettre pour adoption au Conseil des Ministres d'AFRISTAT.

Le Comité demande à la Direction Générale de lui soumettre le projet de document - cadre pour examen lors de sa réunion extraordinaire d'avril/mai 2000.

Le Conseil des Ministres, lors de sa cinquième session, tenue à Paris le 1er octobre 1998, avait approuvé les orientations du PROSMIC et invité le Comité de direction à finaliser le programme dans les meilleurs délais. En conséquence, le Comité de direction invite dès à présent les Etats membres, les unions économiques et monétaires sous-régionales et les bailleurs de fonds à prendre dûment en compte les priorités, les objectifs et les résultats attendus du PROSMIC dans les projets et programmes statistiques qui se mettent en place.

Concernant la mobilisation des financements

Le Comité a noté avec satisfaction les initiatives prises par la Commission de l'UEMOA pour le renforcement institutionnel des INS des Etats membres dans le cadre de la deuxième phase du Programme d'appui régional à l'intégration financé par l'Union européenne (PARI II). Il encourage les INS à utiliser les financements prévus conformément aux priorités du PROSMIC.

Le Comité a noté que l'entrée en vigueur de la CEMAC et les décisions prises par les Chefs d'Etat lors du Sommet des 24 et 25 juin 1999 à Malabo, notamment la décision relative à l'élaboration «d'un programme de mise à niveau des systèmes nationaux de statistique et d'harmonisation des comptes nationaux », ouvrent des perspectives pour l'obtention de financements régionaux pour le développement des activités statistiques dans cette sous-région.

Le Comité encourage les INS à préparer des programmes d'activités qui intègrent la mise en œuvre du PROSMIC au niveau national avec, si nécessaire, l'appui d'AFRISTAT et à rechercher le financement des activités du PROSMIC non couvertes par les programmes nationaux ou sous-régionaux existants ou en cours d'élaboration.

Point 6 : Questions budgétaires exercice 1998

Le Comité de direction a examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998 présentés par la Direction Générale. Il a examiné aussi le rapport du Commissaire aux comptes.

Il a entendu le rapport de la Commission de contrôle de l'exécution du budget (voir annexe 4).

Le Comité a donné quitus à la Direction Générale pour sa gestion de l'exercice clos au 31 décembre 1998 et l'en a félicité.

Le Comité a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1998 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport du Commissaire aux comptes.

Enfin, le Comité a reconduit pour un an le mandat du Commissaire aux comptes. Il demande à ce dernier de suivre en cours d'exercice les travaux de comptabilité de la Direction Générale afin de proposer en temps utile les recommandations éventuellement nécessaires à l'amélioration desdits travaux.

Point 7 : Examen du rapport sur l'état d'exécution du budget 1999

Le Directeur Général a présenté le rapport sur l'état d'exécution du budget au 31 août 1999 et les dépenses prévisionnelles pour les quatre derniers mois de l'année.

A la date du 31 août 1999, le taux d'exécution des dépenses était de 56%. A la fin de l'année, il serait de 80% environ. Il a apprécié la gestion prudente du budget par la Direction Générale.

Le Comité de direction a donné son accord pour l'octroi au personnel administratif et technique d'une prime de résultat d'un montant global de 2,5 millions de FCFA à prélever sur les ressources propres de l'année 1999.

Point 8 : Examen et adoption du programme de travail 2000

Le Comité de direction a examiné le programme de travail pour l'an 2000.

Il a été précisé que le programme de modernisation des comptes nationaux dans les Etats membres de l'UEMOA pourrait effectivement commencer dès le début de l'an 2000.

Le Comité a fait siennes les recommandations du Conseil scientifique, en insistant sur les aspects suivants :

- à l'avenir le programme d'activités devrait évaluer la charge de travail de ses composantes ;
- un atelier sur l'archivage sur CD-ROM des données d'enquêtes et de recensements devrait être organisé pour les pays d'Afrique centrale et les Comores ;
- AFRISTAT devrait renforcer son appui aux INS pour l'utilisation des technologies de l'information pour l'archivage et la diffusion (bases de données, Internet, etc.).

Le Comité a amendé et approuvé le programme de travail. Il demande à la Direction Générale de préparer la version finale du programme de travail 2000 en tenant compte des amendements proposés.

Point 9 : Examen et adoption du budget 2000

La Direction Générale a présenté le projet de budget de l'an 2000. Ce budget est équilibré en recettes et en dépenses à 559 506 300 FCFA.

Le programme d'appui FED apportera une contribution substantielle au financement du budget comme au cours des trois dernières années. Le Comité appuie la recommandation de la deuxième réunion du Comité de pilotage du Programme d'appui FED pour la prolongation de la convention de financement jusqu'au 31 décembre 2000 pour permettre au programme d'atteindre pleinement ses objectifs. Cette demande devra être adressée à la Communauté européenne le plus rapidement possible.

La Direction Générale a apporté des précisions sur certains éléments du budget.

Le Comité de direction, après examen, a adopté le budget de l'an 2000.

Point 10 : Situation du Fonds AFRISTAT et perspectives pour la période 2000-2005

Le Comité de direction a entendu une communication du Directeur Général concernant la situation du Fonds AFRISTAT et les perspectives de financement d'AFRISTAT pour la période 2000-2005. Il ressort de cette communication que si les contributions des Etats qui n'ont pas encore rempli leurs obligations financières n'étaient pas versées rapidement le fonctionnement d'AFRISTAT serait rendu difficile.

En conséquence, il lance un appel pour la régularisation de la situation dans les meilleurs délais par le versement intégral des contributions des Etats qui ne l'ont pas encore effectué.

Le Comité demande qu'une étude, proposant différents scénarios et tenant compte de la situation effective des versements au 31 mars 2000, date butoir retenue par le Conseil des Ministres lors de sa session du 22 avril 1999 à Dakar, lui soit soumise pour examen lors de sa réunion extraordinaire d'avril/mai 2000.

Point 11 : Préparation de l'étude « AFRISTAT après 2005 »

La Direction Générale a fait au Comité de direction des propositions sur le contenu, les modalités et le calendrier de l'étude qui devra être menée sur les missions, l'organisation et le mode de financement

d'AFRISTAT après 2005 ainsi que sur ses relations avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales.

Le Comité a approuvé la démarche proposée et a demandé des améliorations dans la présentation et le contenu des termes de référence. Une nouvelle version sera adressée à chaque membre du Comité pour validation.

Le Comité a désigné le Cameroun et le Mali en tant que représentants des Etats membres au sein du Comité de pilotage proposé. Il demande aux Etats membres de proposer des noms de personnalités pour le choix du président du Comité de pilotage par le Conseil des Ministres.

Point 12 : Questions diverses

Le Comité de direction propose la nomination de Monsieur Mamadou Cissoko, statisticien économiste, de nationalité mauritanienne, Président d'un bureau d'études, comme membre du Conseil scientifique, en tant que deuxième représentant des utilisateurs des travaux d'AFRISTAT. Il demande que des propositions soient faites par les Etats membres avant le 31 décembre 1999 pour pourvoir le deuxième siège de représentant des professeurs de l'enseignement supérieur en sciences économiques ou sociales.

Le Comité a désigné les deux représentants des Etats membres qui seront nommés par le Conseil des Ministres pour siéger à la Commission de discipline instituée par l'article 34 du statut du personnel de la Direction Générale d'AFRISTAT : Guinée Equatoriale et Mauritanie.

Pour la Commission de contrôle de l'exécution du budget, le Comité a procédé au choix de la Côte d'Ivoire pour remplacer le Togo, dont le mandat venait à terme.

Le Comité autorise l'adhésion d'AFRISTAT, en tant que membre institutionnel, à l'Association Internationale des Statisticiens d'Enquête.

Le Comité demande à la Direction Générale que les interventions d'AFRISTAT dans un Etat membre soient coordonnées par l'INS de cet Etat.

La Direction Générale a réitéré son souhait d'être destinataire des programmes de travail et des rapports d'activités annuels des INS. Le Comité demande à la Direction Générale de proposer, lors de sa prochaine réunion ordinaire, des indicateurs de performance permettant d'évaluer les progrès accomplis.

Point 13 : Adoption du relevé de conclusions

Le présent relevé de conclusions a été adopté par le Comité de direction.

Fait à Bamako, le 13 octobre 1999

La Présidente du Comité de direction

Mme SIDIBE Fatoumata DICKO
Chevalier de l'Ordre National

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 5^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION
D'AFRISTAT**

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adres
Monsieur Maurice Dossou BANKOLE	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU
Monsieur Hamado SAWADOGO	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAG.
Monsieur Joseph TEDOU	CAMEROUN	Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN)	MINEFI/DSCN YAC
Monsieur Dieudonné PADOUNDI-YADJOUA	CENTRAFRIQUE	Chargé de mission à la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	B.P. 696 BANGUI
Monsieur Mohamed DJAMALIDINE	COMORES	Chef de la Division des enquêtes et des prix – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI
Madame Dorothée OUISSIKA	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)	B.P. 2031 BRAZZA
Monsieur Alassane SOGODOGO	COTE D'IVOIRE	Directeur des Statistiques Economiques - Institut National de la Statistique (INS)	01 B.P. V55 ABIDJ.
Monsieur Jean-Paul MAGAYA	GABON	Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	B.P. 2119 LIBREVILLE
Monsieur Serifo MONTEIRO	GUINEE - BISSAU	Directeur de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU
Monsieur Julio MEMBA MANGA	GUINEE EQUATORIALE	Direction Générale de la Statistique	DGE - MALABO
Madame SIDIBE Fatoumata DICKO	MALI	Directeur National de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) Présidente du Comité de direction	B.P. 12 BAMAKO
Monsieur Saadna Ould BAHEIDA	MAURITANIE	Directeur Général Adjoint de l'Office National de la Statistique (ONS)	B.P. 240 NOUAKCHOTT
Monsieur Adamou BOUZOU	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIAMEY
Monsieur Mamadou Alhousseynou SARR	SENEGAL	Chef de la Division des Synthèses et des Projections Macro-économiques - Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)	B.P. 116, DAKAR
Monsieur Gognin GOMDIGUE	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et de la Démographie (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA
Monsieur Nouridine BOURAIMA	TOGO	Directeur de la Statistique (DS)	B.P. 118 LOME

LISTE DES PARTICIPANTS A LA 5^{ème} REUNION DU COMITE DE DIRECTION D'AFRISTAT (suite)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adres
Monsieur NDEFO	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Expert principal	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE

Monsieur Birimpo LOMPO	Commission UEMOA	Expert au Département des Politiques Economiques	Commission UEMC Ouagadougou 01, BURKINA FASO
Monsieur Kodzo DOSSA	BCEAO	Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Dakar SENEGAL
Monsieur Brahim ZERBO	BCEAO Mali	Fondé de pouvoir au Service de la Recherche et de la Statistique	B. P. 206 Bamako MALI
Monsieur Pierre MBE EMANE	BEAC	Adjoint au Directeur des Etudes	BEAC - Services C B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN
Monsieur Mohamed Ould Ahmed Ould SIDNA	Banque Centrale de Mauritanie	Chef du Service Statistique	BP 623 Nouakchott MAURITANIE
Monsieur Balla DIALLO	Mali	Contrôleur d'Etat	Contrôle d'Etat Bar MALI
Monsieur Xavier CHAROY	INSEE	Chargé de Mission auprès du Chef du Département des Relations Internationales et de la Coopération	18 Boulevard A. Pir 75675 Paris Cedex FRANCE
Monsieur Jean-François DIVAY	INSEE	Chef de la Division des Relations Bilatérales et des Programmes de Coopération	18 Boulevard A. Pir 75675 Paris Cedex FRANCE
Monsieur Christian GIRIER	Ministère des Affaires Etrangères France	Chargé de mission au Département des Appuis Economiques et Financiers	Ministère des Aff (Coopération et Fra 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRAN
Monsieur Gilles RAMBAUD-CHANOZ	EUROSTAT	Chef de la Division C3 « Coopération technique avec les pays tiers »	EUROSTAT - Monnet rue Alcide Luxembourg - Ki LUXEMBOURG
Monsieur Ali GAMATIE	EUROSTAT	Bureau de Coopération Statistique	Délégation UE / BF 01 BP 352 Ouagadi BURKINA FASO
Monsieur Lamine DIOP	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E MALI
Monsieur Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E MALI